

ARRETE DU MAIRE

OBJET

**Arrêté municipal
n° 2026 - 160**

**Réglementant la
circulation et le
stationnement**

03 rue de la Grée

Le 19 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Derval

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 à L.2213-6 inclus,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011,

Vu la demande faite par madame GLEMOT Aline domicilié au 03 rue de la Grée à Derval, tendant à obtenir l'autorisation de stationner 2 véhicules dont une camionnette de type 20M3 pour un déménagement à l'adresse sus citée,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et des personnes durant le déménagement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du bon ordre pour assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques,

ARRETE

Article 1

En raison de travaux de déménagement, les 2 emplacements de stationnement n°4/6 situés en vis à vis du numéro 03 rue de la Grée seront interdits au stationnement **le 19 octobre 2026 (À l'exception des véhicules utilisés pour le déménagement)**.

Article 2

Le demandeur devra récupérer la signalisation spécifique en mairie et l'installer dès le vendredi 16 octobre 2026 pour sécuriser et délimiter la zone.

Celle-ci devra être retirée dès la fin du déménagement par le demandeur.

Article 3

Madame GLEMOT Aline veillera à prendre toutes les mesures de nature à garantir la sécurité des personnes et des automobilistes.

Article 4

Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation par le demandeur.

Article 5

La Directrice Générale des Services, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Derval, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information au Centre de Secours du Secteur de Derval.

Certifié exécutoire, compte
tenu de l'affichage

Le 05 octobre 2026



Fait à Derval,
le 05 octobre 2026.

Le Maire,
Dominique DAVID